

**MOTION DU CONSEIL DE L'ORDRE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE
DU 12 MARS 2020
SUR LE PROJET DE REFORME DES RETRAITES
ET CONTRE LA DISPARITION ANNONCEE DE LA CNBF**

Le Conseil de l'Ordre du Barreau des Hauts-de-Seine, sous la présidence de Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL,

CONNAISSANCE PRISE des vœux exprimés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du Barreau des Hauts de Seine, réunie ce jour,

RESTANT particulièrement attentif aux discussions en cours dans le cadre des débats parlementaires,

REAFFIRME son opposition la plus ferme à la réforme des retraites en ce qui concerne les avocats, dont le financement n'est pas défini et qui porte atteinte à leur indépendance, à leur modèle économique et donc à l'accès au droit effectif des justiciables,

DECIDE de la poursuite du mouvement de grève jusqu'au jeudi 12 mai 2020, date de la Journée Nationale de la Justice, qui rassemblera Magistrats, fonctionnaires de greffe et Avocats,

DECIDE que ce mouvement se poursuivra sous la forme de journées d'actions régulières, en coordination avec les autres Barreaux et le Conseil National des Barreaux,

Les modalités de ces actions seront adaptées à l'évolution de la situation sanitaire actuelle exceptionnelle.

INVITE les Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine à se manifester auprès d'Alexandre DEMOLLING, a.demolling@barreau92.com pour préparer les journées d'action et y participer.

Fait à NANTERRE, le 12 mars 2020.

Vincent MAUREL
Bâtonnier



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine